

Le Bulletin

de liaison



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE



F.C.J.M.P.
ASBL

de la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

Sommaire

Dossier : Liberté culturelle	2-5
Écho'lectifs :	Le Communaut'Art 6-7
Échos des Centres :	MJ Port'ouverte 8-9
Focus sur le milieu populaire :	Nordine Oualdihadj 10
Épinglé en politique :	Réglementations ASBL 11-13
Évènement :	Forum du partenariat 14-15
Promotion :	Infor Jeunes Ath - Snooze 16-17
Brèves du secteur :	18-19

160



LIBERTÉ
CULTURELLE

Édito

Agir, c'est modifier la figure du monde...

En cette année 2020, pas mal de dates clés et d'enjeux sont à épinglés dans l'agenda du secteur socioculturel et du secteur Jeunesse en particulier. Les Organisations de Jeunesse doivent introduire une demande de renouvellement de leur plan d'actions quadriennal pour la fin février et les Centres de Jeunes pour la fin du mois d'avril. Il est à noter que nos partenaires et voisins des centres culturels et des Centres d'Expressions et de Créativité sont aussi dans une phase studieuse de développement.

C'est aussi pour la FCJMP, l'année de son cinquantième anniversaire. Et oui, notre fédération est née le 01 mai 1970 en pleine fête du travail, cela ne s'invente pas. Mais bien que les anniversaires soient souvent tournés avec mélancolie sur le passé, nous profitons de cet exercice quadriennal pour nous tourner vers l'avenir et les 50 prochaines années du milieu populaire.

Et dans les enjeux qui nous questionnent actuellement, c'est la situation préoccupante de la jeunesse en milieu populaire. Où en sommes-nous en 2020 ? Quels sont les attentes et les besoins des jeunes d'aujourd'hui ? Quels sont les valeurs transcendées par cette jeunesse désabusée ? Quelles sont les objectifs que se fixent ces jeunes ?

Quels sont les enjeux de société pour les 20, 30 ou 50 prochaines années ? La FCJMP n'a pas la prétention d'apporter la réponse absolue à ces questions mais bien de donner la parole aux jeunes. Trop souvent, la parole des jeunes issus du milieu populaire fut absente des médias, ignorée du grand public, prise en otage par les politiques sectorielles ou partisans.

Nous profiterons donc de ces quatre années pour travailler la question de la liberté culturelle chez les jeunes, avec les jeunes et pour les jeunes.

LIBERTÉ
CULTURELLE



La F.C.J.M.P., c'est :

- Le soutien actif de l'action des Maisons de Jeunes en Milieu Populaire
- La réalisation de partenariats locaux
- Le développement de l'Égalité des Chances en Milieu Populaire.

Mais la fédération, c'est aussi et surtout des individualités et des personnalités qui bougent ensemble.

L' équipe communautaire de la fédération :

- Bastin Emilie
- Blavier Julien
- Casamenti Andrea
- Craiut Rares
- Evrard Pierre
- Malandri Georgia
- Renoirte Michaël
- Tzoumacas Georgios
- Vander Wielen Ana
- Vandenborre Guillaume
- Vidal Pablo
- Zimmermann Henri

L'équipe régionale et locale de la fédération :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| • Abderrahim Yassine | • Janssens Akimana |
| • Alaoui Ayoub | • Kanyinda Patribe |
| • Alexandre Charlotte | • Korosmezey Marc |
| • Alphonse Mélissa | • Lacroix Beverly |
| • Arbaoui Yassin | • Leuriaux Margaux |
| • Ben Moussa Soumaya | • Massaux Aurore |
| • Bocoum Boubacar | • Maus Alexis |
| • Boulangé Pierre | • Ouriaghli Ismael |
| • Bouras Imad | • Palsterman Tony |
| • Bouzerda Tarik | • Pigeolet Mathilde |
| • Brasseur Gaëlle | • Pirotte Amaury |
| • Breuer Paul | • Reaume Kevin |
| • Brouez Pauline | • Remiche Tommy |
| • Cappellen Jason | • Sow Aliou |
| • Catteau Agathe | • Sow aliou |
| • Claus Patricia | • Tutonda Pires |
| • Cormann Kim | • Uyttendael Gauthier |
| • Cornet Noémie | • Valeynseele Lionel |
| • Damien Kevin | • Van Saene Jessica |
| • Daniel Aurélie | • Vancraeynst Constantin |
| • De Rouck Olivier | • Vanhooland Patricia |
| • El Barkani Nesrine | • Walmach Johan |
| • Elmcabéni Yassin | • Zahid Ilias |
| • Esgain Amélie | • Zian Rami Narjis |
| • Etienne Valentine | |
| • Fivet Grégoire | |
| • Gagneur Guillaume | |

Les membres du conseil d'administration et les conseillers de la fédération :

- Thérasse Daniel, Président
- Admont Frédéric, Administrateur délégué
- Fiévez Géraldine, Vice-présidente
- Leblanc Olivier, Vice-président
- Cornille Robert, Trésorier
- Anciaux Julien
- Calmant Jean-Philippe
- Coupez Doriane
- Hartog Freddy
- Herlin Bernard
- Heunders Valere
- Hutsemekers Xavier
- Laurent Audrey
- Marchal Sandra
- Marmorio Amandine
- Meurice Chloée
- Neuville Fanny
- Ouadhadj Nordine
- Pestiaux Jérôme
- Roger Sacha
- Sevaux Jeanne-Marie
- Ural Selçuk
- Van Crombrugge Blandine
- Villers Antony
- Visart Clotilde
- Willems Audrey

Si votre centre souhaite aussi s'impliquer, la fédération est à votre disposition.



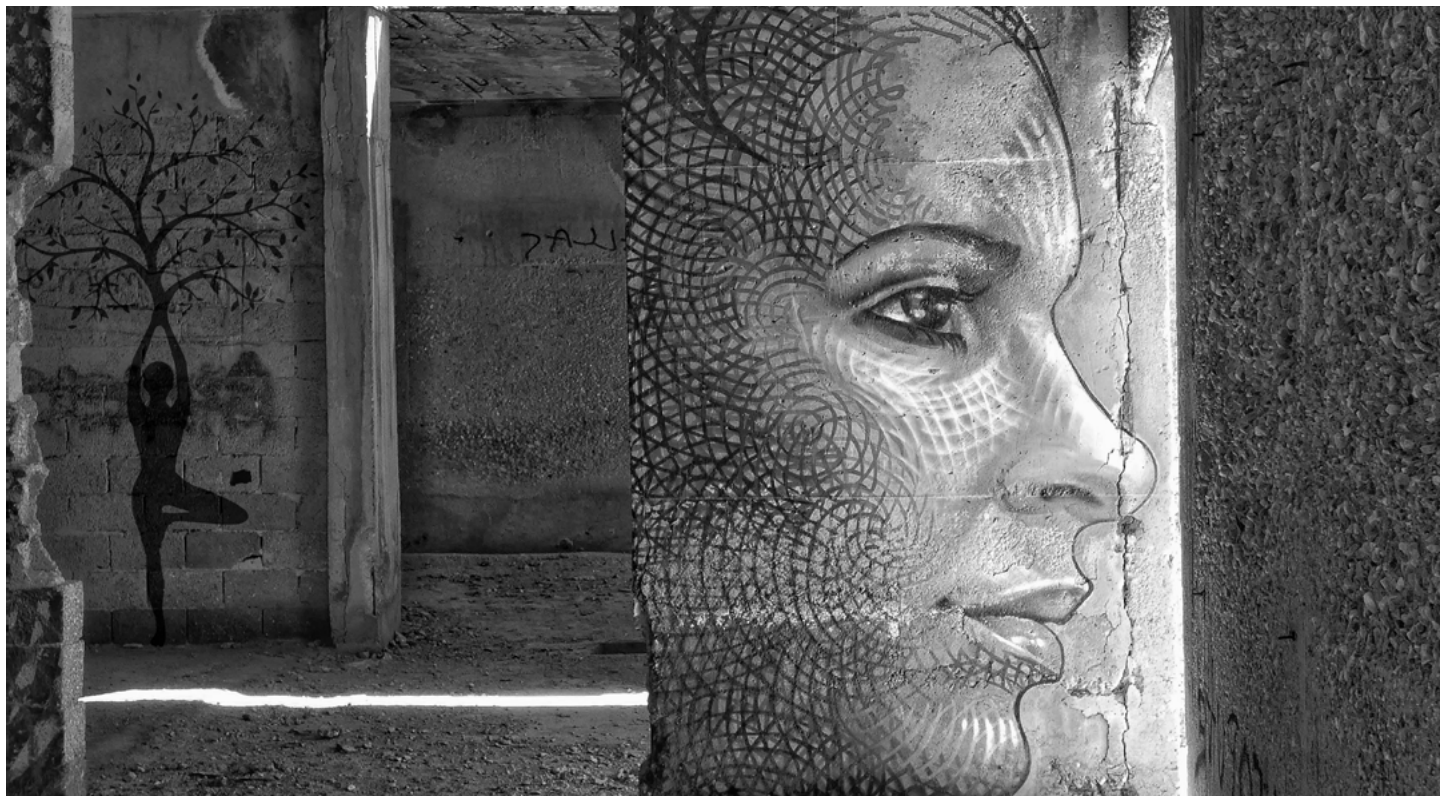
DOSSIER

Liberté culturelle

LA LIBERTE CULTURELLE, C'EST NOTRE RESPONSABILITE!

Les crises sociales, économiques et politiques que connaissent nos sociétés depuis plusieurs décennies ont suscité, tant dans le champ des sciences sociales et juridiques que dans celui des luttes sociales et culturelles, des réflexions autour de la notion de culture.¹

La culture, dans les imaginaires collectifs est encore associée de nos jours à la culture avec un grand « C » : les créations culturelles, artistiques et scientifiques restent l'apanage d'une minorité de « professionnels » dont les œuvres sont destinées à une élite socioculturelle. D'un autre point de vue, la culture – ne pouvant échapper à la pression du consumérisme – est aussi perçue comme "marchandises et services à caractères culturels" destinés à être consommés par un public, cette fois, le plus large possible.²



Outre ces représentations courantes, partagées entre « la haute culture » et « la culture de masse », la culture est aussi l'enjeu et le médium de rapports de force. En effet, une culture, considérée comme supérieure, domine une ou d'autres cultures qui, elles, sont perçues comme inférieures—considérées soit comme des sous-cultures, soit comme disqualifiées culturellement. Les individus et les groupes socioculturels associés à ces cultures « dominées » ne parviennent pas toujours, malgré leurs efforts, à modifier les rapports de force inhérents à leur condition de dominés.

DROITS FONDAMENTAUX - VIVRE SON IDENTITÉ CULTURELLE

Suite à la seconde guerre mondiale et dans le cadre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, un nouvel acteur fait son apparition : le concept de Droit Culturel. Depuis lors, ces droits n'ont cessé de s'affirmer, d'alimenter et de modifier la conception de

culture. D'autre part, ces droits culturels ont été mis en relation avec les droits économiques et sociaux³ ; et d'autres libertés fondamentales telles que la liberté de l'enseignement, la liberté de religion, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de conscience, la liberté de presse ont été rattachées et englobées à ces droits.⁴

En 2007, les travaux du Groupe de Fribourg ont débouché sur La Déclaration relative aux Droits Culturels. Ceux-ci marquent un tournant dans l'orientation et l'interprétation de ces droits fondamentaux. En effet, cette déclaration souligne le fait que les Droits Culturels visent à garantir à chacun -individu et groupe- la liberté de vivre son « identité culturelle » définie comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ». Dans ce contexte, la culture doit s'entendre comme « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les

EVOLUTION DES DROITS CULTURELS : SOURCES INTERNATIONALES¹

INTITULÉ	APPORTS & NOUVEAUTÉS
Déclaration universelle des droits de l'homme (1948, Nations Unies) : Cette déclaration apparaît suite aux violations des droits de l'homme perpétrées durant la guerre 40-45 et en réaction à l'aspect trop théorique de la Déclaration des Droits de l'homme et des citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> • Mentionne le « droit culturel » (reconnu comme droit à la culture). • Reconnaît le droit de participer à la vie culturelle de manière libre : liberté d'initiative et de création (spirituelle, matérielle, intellectuelle et émotionnelle). • Interdit la discrimination en matière culturelle.
Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966, Nations Unies) :	<ul style="list-style-type: none"> • Considère la liberté comme un idéal à atteindre afin de pouvoir jouir des droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. • Met en avant la liberté en sciences et dans les arts.
Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (1982, UNESCO) :	<ul style="list-style-type: none"> • Décrit l'humain en tant qu'acteur de sa vie culturelle. • Souligne l'importance de la liberté d'opinion et d'expression dans la participation à la vie culturelle (démocratie culturelle : participation de tous au processus et aux décisions relevant de la vie culturelle).
Déclaration relative aux droits culturels (2007, Groupe de Fribourg) :	<ul style="list-style-type: none"> • Met en avant la dignité humaine. • Souligne l'importance du respect de l'identité culturelle. • Insiste sur la liberté de pouvoir choisir son/ses appartenance(s) culturelle(s) et de pouvoir modifier ses choix. • Reconnaît le droit culturel comme liberté culturelle (personne ne peut empêcher une personne d'exercer ce droit, ni l'obliger à l'exercer). • Souligne la responsabilité des organisations internationales en la matière.
Observation générale 21 (2009, Nations-Unies) :	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît explicitement la liberté de prendre part à la vie politique comme droit culturel. • Reconnaît certains droits comme intimement liés au droit de participer à la vie culturelle (droit à la vie privée, liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'opinion et d'expression, le droit de réunion pacifique et la liberté d'association).

1- H. Faes, « Droits de l'homme et droits culturels », *Transversalités*, vol. 108, no. 4, 2008, pp. 85-99.
 et B. FUCHS, « Droits Culturels : une introduction », *Agir par la culture*, no. 35, Automne 2013

savoirs, les arts, les traditions, les institutions et les modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement »⁵.

« AGIR, C'EST MODIFIER LA FIGURE DU MONDE »⁶

Les droits culturels garantissent à toute personne « la participation à la vie culturelle et la jouissance des arts », « la participation aux progrès scientifiques et aux bienfaits qui en résultent » et « la satisfaction de droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement

de sa personnalité ».⁷ Le travail du groupe de Fribourg insiste sur le fait que pour pouvoir jouir de ces droits et libertés, il faut pouvoir être capable d'y accéder – intérieurement et en relation avec l'extérieur. La liberté intérieure d'une part, et l'accès à des ressources culturelles adéquates, d'autre part.

Sous cet angle, les droits – et les libertés–culturels constituent un véritable levier permettant à chaque individu, seul ou en groupe, de construire et de développer un processus d'identification culturelle. La Déclaration relative aux Droits Culturels place l'homme, non seulement au centre des préoccupations, mais en plus, elle l'incite et lui



permet de se transformer en acteur de son destin-capable, entre autres, d'affronter les différentes crises qui touchent nos sociétés.⁸

La notion de liberté dont il est question est une liberté qui va bien au-delà de la liberté de penser, de s'exprimer, d'interpréter et de faire ce que l'on a envie⁹, elle est aussi et surtout une responsabilité. En ce sens, l'individu, non seulement est libre de penser, de s'exprimer, d'interpréter et d'agir, mais en plus il est poussé à le faire pour apprendre à se connaître et à connaître le monde dans lequel il évolue. Pour s'emparer des droits qui lui sont reconnus, pour les faire évoluer, pour en faire reconnaître de nouveaux, pour faire exercer ses libertés, pour en connaître les limites, etc. Le droit à la culture est donc une invitation aux individus et aux groupes à devenir citoyens et à prendre part à la vie culturelle, sociale, politique et économique. L'appropriation des droits culturels porte donc en elle l'appropriation des autres droits fondamentaux.

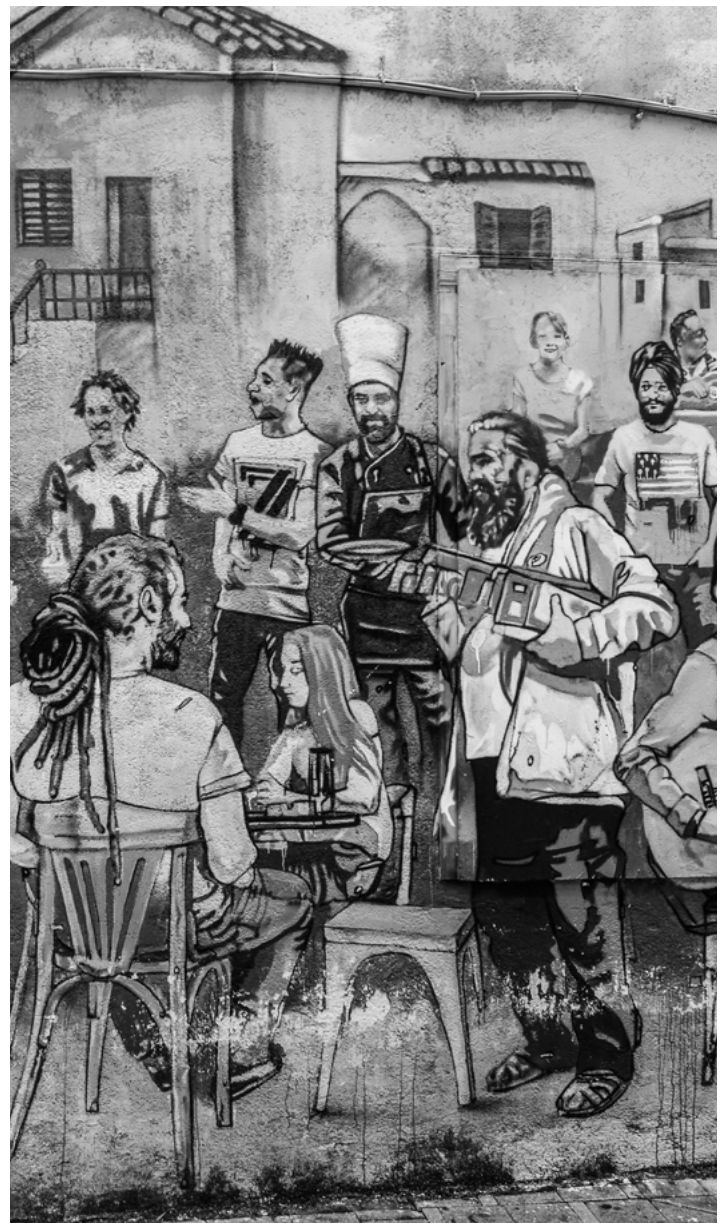
« LA CULTURE PERMET À L'ÊTRE HUMAIN DE CRÉER DES ŒUVRES QUI LE TRANSCENDENT »¹⁰

La participation à la vie culturelle demande donc un certain engagement, une démarche à la fois interne et en relation avec le monde. Elle facilite la transmission, l'expression et l'appropriation des ressources culturelles. Elle peut permettre aux individus de donner et de trouver du sens à leur vie, de trouver leur voie, de se mettre en réflexion, de partager avec d'autres individus. En participant à la vie culturelle, on construit son identité, on est acteur de son destin et on devient citoyen au sein de la société. La liberté de faire ce que l'on a envie devient responsabilité.

O.A.

1- B. FUCHS, *Droits Culturels : une introduction*, Agir par la culture n°35, Automne 2013.

2- ROMAINVILLE, *Le droit de participer à la vie culturelle*, Agir par la culture n°35, Automne 2013.



3- Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ONU, 1966).

4- Cela remet en question la distinction entre droits fondamentaux de première et de seconde génération.

5- Déclaration relative aux droits culturels (Fribourg).

6- Citation de Jean-Paul Sartre.

7- R. de Bodt, *Des libertés culturelles*, chap. 2, Repères n°8, politique culturelle, octobre 2018.

8- B. FUCHS, *Droits Culturels : une introduction*, Agir par la culture n°35, Automne 2013.

9- Stéphane Haber, « Hegel : la liberté individuelle *Principes de la philosophie du droit*, § 4-29 », *Philosophique*, 15 | 2012, 11-24.

10- Extrait du préambule de la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (UNESCO , 1982).



LE COMMUNAUT'ART : LA FCJMP ET SES MEMBRES



Le projet phare du Communaut'Art, collectif des arts de la scène des membres de la FCJMP, a permis à 46 participants de tout âge et de tous horizons de révéler les coulisses du « Ungdomsringens Musikfestival » : un festival de musique sans alcool 100 % jeune au Danemark.

La participation à cette édition 2020 (huitième année consécutive du projet avec la fédération) a été réalisée en partenariat avec le BIJ – le Bureau International Jeunesse – qui a généreusement participé au financement du voyage. Les animateurs des 6 Maisons de Jeunes impliquées au projet se sont réunis avec la FCJMP pour la rédaction du dossier qui fut rapidement accepté par le BIJ, partenaire de choix pour tout projet international.

Ce soutien a permis aux jeunes issus du milieu populaire d'avoir accès à ce projet.

Le programme de ces 3 jours fut toujours aussi intense : 10 heures de bus pour l'aller le vendredi 17 janvier, 24 heures sur place pour des concerts qui s'enchaînaient à un rythme endiablé et une très courte nuit au CJ danois avant de repartir pour la Belgique. Heureusement, les groupes étaient prêts à tout donner et furent encadrés par des ingénieurs du son expérimentés et des effets scéniques mettant en valeur chacune de leurs prestations. Braquons à présent les spots sur ces jeunes talents.

GRUPE DE LA MJ ANIM'JEUNES À BASTOGNE :

REWIND

Formé à l'occasion de la porte ouverte 2019 de la MJ, le groupe composé de 5 jeunes de 14 à 17 ans revisite des tubes rock et hard rock des années 80 à nos jours. La puissance des riffs de guitare et l'énergie dont déborde la jeune chanteuse n'ont pas manqué d'attirer les fans de rock.

GRUPE DE LA MJ LE BUG-1 À GENAPPE :

9 GANG

Les jeunes artistes de la MJ de Genappe n'ont pas fait les choses à moitié : ils ont non seulement mis l'ambiance avec les deux rappeurs du groupe mais ont en plus préparé une chorégraphie aussi technique que réussie avec 4 danseuses. Le tout en changeant de costumes 3 fois pendant le show !

GRUPE DE LA MJ LA BARAKA À LIÈGE :

7 MARCONNEXION

Les 4 jeunes de la Baraka ont mis le feu sur la scène danoise ! Même s'ils proposent un rap et des postures de gangster ils n'en restent pas moins de vrais gentlemen. Ils ont en tout cas fait bouger du monde et répandu la bonne humeur partout sur leur passage. On s'en souviendra !



DE RETOUR SUR LES SCÈNES DANOISES



GRUPE DE LA MJ LA J À MOLENBEEK :

LA J EVENT

Le DJ en herbe du groupe a temporairement transformé la scène Joule en véritable boîte de nuit ! En plus de faire danser l'ensemble du public, l'ambiance de folie a vite attiré une énorme foule de Danois venus s'éclater avec les Belges. Surprise et souvenirs épiques !

GRUPE DE LA MJ LA PRAIRIE

À MOUSCRON :

MAEL D

Mael Desoubry baigne dans le monde de la musique depuis ses 12 ans. Ceci explique sans doute cette imposante présence sur la scène "Royal" du Festival. Des solos de guitare incroyablement maîtrisés, une complicité palpable avec le batteur et le trompettiste... Le groupe de Mael nous a fait voyager le temps de leur set et nous n'avions pas envie d'en revenir !

GROUPES DE LA MJ LA VITAMINE Z

À WAVRE :

FAKE EMPIRE

Les 3 sœurs et leur amie, déjà présentes à Aalborg les deux années précédentes, ont à nouveau séduit le public avec leurs mélodieuses compositions pop-rock accompagnées de la voix puissante de Lorraine. Les jeunes talents de ce groupe fondé en 2015 ont déjà foulé les planches de nombreuses scènes belges et ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin.

RETOURS DU 2^{ÈME} GROUPE DE LA MJ LA VITAMINE Z À WAVRE :

DIE TO ASYLUM

« Nous avons passé un très bon week-end (même si le voyage est un peu long et le séjour un peu court). Le public danois était réceptif et en nombre ! Ce qui fait que cette expérience scénique fut une réussite ! Nous avons découvert des groupes belges de qualité qu'on n'aurait probablement pas eu l'occasion de découvrir chez nous par la distance. Au-delà du festival, la découverte de la culture danoise et de la ville d'Aalborg nous ont beaucoup plu

également, nous y retournerons c'est sûr ! »

Pour conclure, cette intense expérience a permis aux jeunes d'exprimer et de partager leur passion musicale avec d'autres jeunes de Belgique et du Danemark, de tisser de nouvelles amitiés insoupçonnées et de découvrir les coulisses et l'organisation d'un gros événement comme celui du « Ungdomsringsens Musikfestival ». L'ouverture aux autres, la solidarité et le respect des différences furent de précieuses sources d'enrichissement collectif.

M.R.





LES JEUNES S'INDIGNENT POUR LE CLIMAT...



Les jeunes de la MJ Port'ouverte, située à Tournai, ont réalisé un court métrage intitulé *"Souffle coupé"* dans la cadre du projet *"Indigne-toi pour le Climat"* en partenariat avec Infor jeunes Tournai.

Le projet a duré un peu plus d'un mois et était ponctué de réunions hebdomadaires durant lesquelles les jeunes se réunissaient afin de travailler sur le sujet.

Ce projet leur a permis de s'exprimer mais aussi d'apprendre des techniques audiovisuelles, de tournage, de prises de plans, et bien d'autres. Et surtout, ce fut l'occasion pour eux de mettre

des images sur les enjeux du changement climatique !

Leur court métrage intitulé *"Souffle coupé"* a pour objectif global de sensibiliser les citoyens aux gestes qu'ils posent et qui peuvent nuire à l'environnement. Pour l'expliciter, les jeunes ont choisi de s'axer sur les conséquences importantes que peuvent représenter les mégots de cigarettes en termes de déchets et de pollution.

Le court métrage a été diffusé lors du Ramdam festival – dont le slogan est : *« le festival du film qui dérange »* - le 25 janvier 2020 à Tournai à l'occasion

du concours de courts métrages *"Balance ton short"*.

À cette occasion, nous sommes partis à la rencontre de deux jeunes ayant participé au projet : Luze Van Leynseele, 16 ans, et Dylan Vanoudewater, 23 ans, répondent à nos questions :

POURQUOI AVEZ-VOUS VOULU PARTICIPER À CE PROJET ?

LVL : Lorsqu'on m'a parlé du projet, j'étais vachement emballée car j'avais envie de diffuser mon ressenti face à la société et à cette problématique des déchets qui nous touche tous.



...ET ILS LE FONT SAVOIR !



DV : Cela me semblait important afin de conscientiser les gens aux problématiques liées à l'environnement.

QU'AVEZ-VOUS VOULU EXPRIMER À TRAVERS CE COURT MÉTRAGE ?

LVL : J'ai voulu montrer et exprimer par ce petit film le fait qu'un simple geste que tout le monde est capable de faire peut déjà arranger pas mal de choses. Je voulais aussi sensibiliser un maximum de gens et leur faire prendre conscience que notre planète est en danger et que si l'on ne fait rien pour arranger les choses, les générations suivantes ne pourront plus rien faire.

DV : On jette trop de mégots dans la rue. Ce geste est facile mais derrière, on ne pense pas que cela peut avoir des conséquences et polluer énormément.

QUEL EST TON RESENTI FACE À LA DIFFUSION DU FILM AU RAMDAM FESTIVAL ?

LVL : Lors de la diffusion de notre petit film j'ai été surprise du résultat car je ne m'attendais pas à autant de qualités dans la réalisation. Par exemples : les cadrages, la musique de fond, etc. Je pense que tout le monde a très bien joué son rôle et que tout le monde peut être fier de soi !

DV : C'était cool, j'étais fière de moi et de notre projet.

AVEZ-VOUS APPRIS DES CHOSES ?

DV : Cela m'a permis de me conscientiser moi-même à la pollution des mégots car je ne savais pas à quel point ils pouvaient polluer .

M.D.

MJ PORT'OUVERTE

Marie Dugauquier
Animatrice socioculturelle

Avenue Minjean, 9
7500 Tournai



RENCONTRE AVEC NORDINE OUALDLHADJ

DES JEUNES QUI S'INVESTISSENT



Nordine Oualdhadj, Administrateur de la FCJMP ▲

"Ces derniers temps, plusieurs jeunes ont marqué leur intérêt pour participer à la gestion de la MJ, notamment en se portant candidats pour rejoindre le conseil d'administration. Aujourd'hui, deux d'entre eux attendent l'assemblée générale qui devrait avaliser leur entrée dans cet organe.

Ceci intervient après un travail de longue haleine. Leurs parcours sont différents mais des éléments s'y retrouvent. Souvent, ces jeunes ont fréquenté la MJ dans l'adolescence et la quittent ensuite pour se mettre dans des projets avec les copains dans le quartier, consacrer plus de temps à leur scolarité ou vivre une relation de couple. On ne les voit plus pendant quelques années.

Dans le cadre de leurs études, ces jeunes se rappellent aux bons souvenirs de la MJ et demandent à y

effectuer leurs stages. Ils expriment d'abord une certaine nostalgie mais découvrent aussi la MJ sous une autre facette, de l'autre côté du miroir, à la place de l'adulte animateur car on les considère comme des membres à part entière de l'équipe et on les encadre pour les former au mieux. On leur donne des responsabilités et cela les valorise. Comme l'effet boule de neige, cette valorisation les incite à s'investir davantage, à prendre plus de responsabilités. Ils acquièrent alors plus de compétences et construisent une meilleure image d'eux-mêmes.

Les contacts avec les membres du conseil d'administration, lors de manifestations diverses, ont développé le sentiment d'appartenance à un groupe. Petit à petit, lors de discussions informelles, ils peuvent se rendre compte du rôle de cet organe et de son fonctionnement et se sentent pris en considération. Ces jeunes adultes qui vont rentrer dans le monde de l'emploi y sont particulièrement sensibles. Ils se rendent aussi vite compte que de pouvoir valoriser cette expérience dans leur CV pourra faire forte impression sur leur futur employeur.

Les avantages pour la MJ d'intégrer ces jeunes dans le CA sont également importants. Ils sont connus par les jeunes qui fréquentent la MJ mais aussi dans tout le quartier et peuvent

jouer un rôle d'ambassadeurs. Ils utilisent un langage propre, partagent les mêmes préoccupations et les mêmes centres d'intérêt, sont dans un rapport de confiance, ... Ils peuvent faire la promotion des objectifs de la MJ et insuffler de nouveaux projets qui correspondent à la jeunesse d'aujourd'hui.

Leur dernière proposition est de mettre sur pied un projet international de voyage en Andalousie. L'idée a émergé de la recherche identitaire de jeunes Belges nés ici de familles immigrées de deuxième ou de troisième génération et de l'image de la religion islamique dans le pays d'accueil, tristement ternie par les actes d'une très faible minorité.

L'Andalousie leur a paru le bon endroit pour aller à la rencontre de l'histoire et découvrir une autre image de l'Islam. Du VIII^e au XI^e siècle, le monde musulman a connu un âge d'or. Médecine, géographie, philosophie, astronomie... : dans tous les domaines, la connaissance a progressé dans des courants de réflexion progressiste.

Des villes comme Cordoue, Séville ou Grenade regorgent aujourd'hui encore de trésors architecturaux qui témoignent de ce rayonnement. L'occasion de mieux s'ancrer dans ses racines pour pouvoir construire un avenir plus responsable ! "

Propos recueillis par H.Z.

LES ASBL, DES ENTREPRISES COMME LES AUTRES



Dans la continuité de la réforme du droit économique, les asbl doivent, depuis le 1^{er} janvier 2020 se conformer au nouveau Code des sociétés et des associations. Auparavant, la législation donnant un statut juridique aux asbl se trouvait dans la loi datant du 27 juin 1921. Voici un aperçu des principaux changements apportés par cette nouvelle législation.

NOUVELLE DÉFINITION DE L'ASBL

Dans la nouvelle définition de l'asbl, l'interdiction de réaliser des opérations industrielles et commerciales n'existe plus¹. L'association a donc la possibilité d'effectuer des activités à but lucratif de façon illimitée, à condition que les bénéfices qu'elle en retire soient uniquement affectés à son but

désintéressé. Seul le critère formel a été retenu par le législateur, aux dépens du critère matériel.

Le but désintéressé est donc le seul critère qui différencie une association d'une société. Le critère distinctif du but lucratif a été abandonné². Pour reprendre la définition de la loi, contrairement à la société, l'association "ne peut distribuer ni procurer directement ou indirectement un quelconque avantage patrimonial" à ses membres, en dehors de ce but désintéressé, sous peine de nullité³.

NOUVELLES DISPOSITIONS DANS LES STATUTS

Depuis le début d'année, les associations doivent modifier leurs statuts pour répondre aux dispositions du nouveau Code.



Principalement, l'asbl doit indiquer de manière précise son but désintéressé ainsi que l'objet de ses activités, sous peine de nullité par le Tribunal de l'entreprise.

En outre, les droits et les obligations de chaque membre adhérent doivent être repris, non plus dans le règlement d'ordre intérieur, mais exclusivement dans les statuts⁴.

Par contre, l'asbl n'est plus tenue d'indiquer dans les statuts l'arrondissement judiciaire où son siège est établi⁵.

Les associations qui existaient déjà avant l'entrée en vigueur du Code ont jusqu'au 1^{er} janvier 2024 pour réaliser les modifications nécessaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Code apporte quelques modifications dans l'organisation des membres constituant l'asbl.

Pour sa constitution, l'asbl peut se créer à partir de deux fondateurs et non plus à partir de trois. En deçà de deux fondateurs, elle sera frappée de nullité⁶. L'obligation selon laquelle le nombre d'administrateurs doit être inférieur au nombre des membres, n'existe plus.

Concernant les prérogatives de l'assemblée générale, celle-ci a le pouvoir de fixer la rémunération des

administrateurs et de déterminer les conditions financières dans lesquelles il est mis fin au mandat d'administrateur⁷.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité simple des voix exprimées (en dehors des absents, des abstentions et des votes nuls), sauf pour la modification des statuts où elles sont prises à la majorité des deux tiers⁸. Ces décisions ne peuvent plus se prendre en dehors de l'ordre du jour⁹.

LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Comme nous l'avons cité plus haut, la notion d'entreprise s'étend aux associations. Dès lors, les dispositions



relatives au droit d'insolvabilité et de responsabilité des administrateurs sont d'application. Les administrateurs seront en effet tenus pour responsables pour les fautes qu'ils ont commises dans l'accomplissement de leur mission¹⁰.

De plus, les administrateurs ont une responsabilité solidaire pour les infractions commises au Code ou aux statuts de l'asbl. Cette responsabilité s'applique tant envers la personne morale qu'envers les tiers.

À travers l'intégration des asbl dans le monde du droit économique et faisant d'elles de véritables entreprises, le législateur a réagi en tenant compte des réalités actuelles et a accordé à ces structures une plus large protection

juridique. Pour reprendre les termes de Monsieur le Ministre Koen Geens, "Les asbl créent de la croissance, de l'emploi et du bien-être. C'est pourquoi il est important de leur apporter un soutien adéquat et de les accompagner vers l'avenir"¹¹.

Pour un approfondissement sur le sujet, nous vous renvoyons au nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

A.T.

1- Article 1 du CSA.

2- Philippe Bossard, Les A (I) SBL et fondations en 2019, avocat associé buyle legal. <https://s7w2k5u5.stackpathcdn.com/wp-content/>

uploads/2019/06/ASBL-TOOLBOX.pdf

3- Articles 1 : 2 du CSA.

4- Article 9 : 3, § 2, du CSA.

5- Service Public Fédéral Justice, op.cit., p.1.

6- Articles 1 : 2 et 9 : 4, 1° CSA.

7- Article 2 : 40 et 9 : 12 CSA.

8- Article 2 : 40 et 9 : 21 du CSA.

9- Philippe Bossard, op.cit., p.2.

10- Article 2 : 56 du CSA.

11- Service Public Fédéral Justice, op.cit., p.1.



FORUM DU PARTENARIAT 2020



Ce vendredi 31 janvier 2020, la Coordination-CRH organisait la première édition du Forum de Partenariat à Namur - et nous l'espérons, pas la dernière.

Entre un ciel couvert et quelques rares éclaircies, certains acteurs de l'associatif venus des quatre coins de la Communauté française s'affairent vers la Bourse de Namur en cette fin du premier mois de l'année.

Tous et toutes se réunissent autour d'un objectif commun : développer des partenariats. En effet, la Coordination-CRH s'est lancé un défi de taille pour le secteur : encourager la coopération et impulser des synergies entre les différents secteurs associatifs.

Comme l'exprime l'association à la base de l'organisation de cette journée, le secteur ne gagnerait-il pas à créer des ponts avec les autres secteurs en les

mettant à profit les compétences et les expertises de chacun ? Le secteur jeunesse ne serait-il pas plus fort en se serrant les coudes ?

Leur questionnement et leurs espoirs ne pourraient pas être mieux exprimés qu'au travers de cette citation de Kofi Annan choisie comme fil rouge pour la journée :

“La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat”

Pour atteindre leur objectif, un programme riche et varié a été pensé. Après les discours du président de la Coordination-CRH : Tanguy Vandeplas, et celui de Madame la Ministre de la Jeunesse : Valérie Glatigny, les orateurs laissent place à Anne-Marie Dieu, directrice de recherche et coordinatrice à l'Observatoire de

l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse.

Cette introduction plus théorique avait pour but de rappeler et de parcourir les différents objectifs vers lesquels un partenariat peut tendre, les impacts que celui-ci peut avoir ainsi que les difficultés qu'il peut comporter. Mais avant toute chose, il semblait opportun de mentionner les quelques notions qui construisent un partenariat : l'égalité, la confiance, la transparence et les bénéfices partagés.

Anne-Marie Dieu indique aussi qu'un partenariat se construit dans le temps et dans l'analyse. Par exemple, avant de se lancer dans un partenariat, il est important de se poser quelques questions telles que “quelle est l'énergie que nous souhaitons y mettre ? Quels sont les dangers éventuels et comment les dépasser ?”.



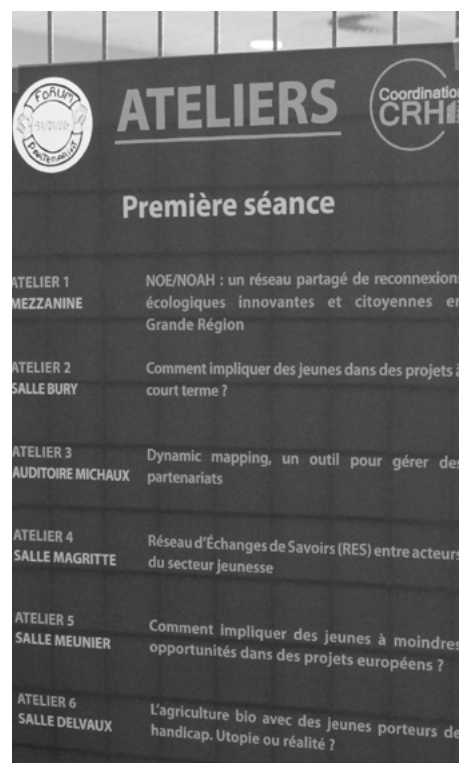
Concernant les objectifs, cette dernière en distingue deux catégories : la première en lien avec les missions de l'organisation et la seconde en lien avec le fonctionnement de l'association.

Avant de terminer son exposé, la coordinatrice à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, attire l'attention sur quelques risques que peut comporter un partenariat : perte de temps, dégradation de l'image de l'association, déséquilibre, utilisation des ressources des Centres de Jeunes sans contreparties, etc.

Toutefois, cette journée organisée dans le but de motiver les échanges et la mise en réseau des savoirs, il est intéressant de relever les impacts positifs que ces derniers peuvent avoir ; Anne-Marie Dieu parle ici

de mutualisation des moyens, de l'augmentation de la visibilité, de l'élargissement des bénéficiaires, de la cohérence développée dans les projets locaux...

Cette conférence est suivie d'une série d'ateliers abordant des thématiques variées : des réseaux citoyens se développant en faveur de l'écologie, un centre d'accueil et d'hébergement abordant les partenariats autour d'un public fragilisé, un outil permettant de faire un état des lieux de la réalité de chaque partenaire, un échange de savoirs au travers de formations gratuites et flexibles, les difficultés qui surviennent lors d'un partenariat entre services publics et privés, le développement d'une alimentation durable à travers divers projets, un projet d'action local communautaire ayant pour but de développer l'égalité des chances en milieu populaire,



un outil qui amène à réfléchir sur ses pratiques pédagogiques, et bien d'autres.

La digestion aurait pu être plus pénible sans l'intervention de la Fédération belge d'Improvisation Amateur (FBIA) dont les trois performeurs ont repris de manière humoristique quelques éléments de la matinée et des différents ateliers.

Pour terminer en beauté et rencontrer l'objectif de la journée repris ci-après par Tanguy Vandeplas : "créer du partenariat pour créer des liens entre les différentes associations qui ne se connaissent pas ou ne se parlent pas forcément et qui pourtant, auraient tout à gagner à le faire", une activité "speed-meeting" et networking fut organisée.

A.V.W.



SNOOZE, LE MAGAZINE QUI RÉVEILLE LES CITOYENS !

De septembre à décembre 2019, l'équipe d'Infor Jeunes Ath et quelques jeunes surmotivés ont travaillé d'arrache-pied pour écrire un magazine de veille citoyenne. La veille citoyenne, c'est le fait de rester attentif à la suite des élections, de garder un œil sur ce qui se passe dans le monde politique, de se tenir informé et de prendre sa place de citoyen au sein de la société.

Août 2018. Nous sommes à la veille des élections communales et provinciales. Cette période électorale se poursuit jusqu'en mai 2019, avec les élections régionales, fédérale et européenne. Cette période était une réelle opportunité, pour un centre d'information des jeunes comme Infor Jeunes Ath, de soulever des questions essentielles à l'exercice de la citoyenneté. L'équipe d'Infor Jeunes Ath a donc organisé, au cours des années 2018 et 2019, des animations de sensibilisation, d'information et de discussion sur la thématique des élections et de l'engagement citoyen. L'équipe a rencontré près de 300 jeunes de la région.

Pour donner suite aux résultats obtenus, début septembre 2019, l'équipe a lancé un appel à rédacteurs et illustrateurs dans la presse, sur les réseaux sociaux, dans les écoles secondaires et supérieures de Wallonie picarde, dans les écoles de promotion sociale, etc. Par le bouche à oreille, ce sont 9 jeunes motivés qui se sont manifestés pour rédiger, illustrer, relire, et/ou mettre en page un magazine de veille citoyenne.

Après une première « réunion de rédaction », les sujets d'articles, de caricatures, de photos, de dossiers, ont été décidés et répartis. Les jeunes et les animatrices ont eu 6 semaines pour rédiger, dessiner, photographier. Au bout des 6 semaines, les animatrices ont rassemblé les différentes productions pour permettre une relecture globale. Un premier jet de mise en page fut alors confié à une des jeunes, peaufiné par la suite par l'équipe.



Et voilà le résultat final ! Des opinions de jeunes ; des interviews de jeunes élus communaux et de jeunes engagés ; un dossier complet sur les jeunes et la distance qui les sépare de la politique (avec des constats, des chiffres, des propositions pour rester informés et agir, des dispositifs existants pour prendre sa place, etc.) ; une interview de jeunes engagés sur la question du climat, un test pour déterminer sa génération politique, etc. Le tout, ponctué d'illustrations interpellantes, proposées par de jeunes illustrateurs.

À travers ce magazine, Infor Jeunes Ath poursuit avant tout l'objectif d'inviter chaque citoyen à se poser des questions et de permettre à chacun de mieux comprendre la distance qui peut séparer les jeunes de la politique. D'une part, pour éveiller les jeunes à leur rôle de citoyens au quotidien, pour



leur donner envie de garder un œil ouvert sur ce qui se passe ; d'autre part, pour donner aux politiciens les moyens d'entendre cette nouvelle génération. En permettant à chacun de se poser des questions, et, pourquoi pas, de faire un pas vers l'autre, nous espérons contribuer modestement à la réduction de cette « fracture politique ».

Marie Rolet

INFOR JEUNES ATH

Marie Rolet

Rue Saint-Martin, 8
7800 Ath

OUTILS DU SECTEUR

LES CARNETS D'ORIENTATION DU SIEP

Les SIEP de Mouscron et de Mons ont édité en 2019 deux carnets permettant aux jeunes d'être acteurs de leurs orientations scolaire et professionnelle.

Ces carnets proposent des exercices concrets, des supports à la réflexion et des informations pratiques qui aideront les jeunes à progresser vers un bilan personnel de leur projet.

« En route vers le deuxième degré » s'adresse aux jeunes terminant le 1^{er} degré en les questionnant sur leur personnalité, leurs loisirs, leurs activités extrascolaires et leurs intérêts. Ce carnet permet aussi de découvrir toutes les filières et les options possibles après le 1^{er} degré.

« Prendre ta décision » vise plus spécifiquement les jeunes du 3^{ème} degré secondaire ou ceux qui ont déjà testé une première année dans le supérieur. Il permet de se positionner, d'explorer et d'analyser son profil, ses forces et ses difficultés dans le but de réfléchir à son projet d'orientation.

CARNETS ORIENTATION

EN ROUTE VERS LE DEUXIÈME DEGRÉ



- Tu es dans le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire
- Tu t'interroges sur la suite de ton parcours scolaire

Ce carnet a pour objectif de t'aider dans ton choix d'orientation, d'option, de métier, ...

Ce carnet aborde...

Moi (p.4 à 5) Questionne-toi sur ta personnalité, ta manière de voir l'école, tes loisirs et tes activités extrascolaires

Métiers (p.6 à 10) Explore tes intérêts, les secteurs professionnels et les conditions de travail

Etudes (p.11 à 15) Découvre les filières et les options possibles à partir de la 3^e secondaire

Fais le point grâce à un **quiz** et à **ta roue personnelle de l'orientation**



Plus d'informations sur le site du SIEP
www.siep.be



F.C.J.M.P. ASBL
Rue Saint-Ghislain, 26
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.64.48
Fax : 02/502.75.95
E-mail : infos@fcjimp.be
Site : www.fcjimp.be

La fédération est ouverte de lundi au vendredi de 9 à 18 heures.

Le Bulletin de Liaison est un bimestriel (sauf juillet et août) : Dépôt Bruxelles X

Editeur responsable
Olivier Leblanc
Administrateur délégué

Rédacteur en chef
Pierre Evrard

Comité de rédaction du BDL n°160
Pierre Evrard
Henri Zimmermann
Michaël Renoirte
Ambre Tudisco
Olivier Arnould
Ana Vander Wielen
Marie Dugauquier
Marie Rollet

Mise en page :
Alain Muyschondt

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE "INFRASTRUCTURES" 2020



"Depuis une dizaine d'années, un appel à projet communément appelé « infras » est organisé annuellement en vue de permettre aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes d'obtenir une subvention de sécurisation ou de mise en conformité de leurs locaux.

Cette subvention favorise l'amélioration du cadre de travail du secteur jeunesse, accessible à tous et préserve des vies humaines. En 2019, le montant total alloué, à cet effet, était de 910.000 euros.

L'objectif de la présente circulaire est de pérenniser ce dispositif essentiel pour le bon fonctionnement des associations de jeunesse et la mise en œuvre de leurs missions décrétales. La circulaire a pour finalité d'aider les opérateurs à faire les investissements nécessaires relatifs aux quatre priorités suivantes :

- **Priorité 1** : garantir la sécurité physique des personnes.
- **Priorité 2** : améliorer la qualité de l'accueil des lieux en termes d'hygiène.
- **Priorité 3** : permettre l'accessibilité des différentes infrastructures à tous les types de publics.
- **Priorité 4** : améliorer la sécurisation des biens."

Conformément à l'article 4 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous informons nos lecteurs que la F.C.J.M.P. gère un fichier comportant les noms, prénoms, adresses et éventuellement les professions des destinataires du Bulletin de Liaison.

Ce fichier a pour but de répertorier les personnes susceptibles d'être intéressées par les activités de la F.C.J.M.P. et de les en avertir. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et, le cas échéant, les rectifier ou demander leur suppression en vous adressant à la Fédération. Ce fichier pourrait éventuellement être communiqué à d'autres personnes ou associations poursuivant un objectif compatible avec celui de la Fédération.



Fondée en 1970, la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire est une Organisation de Jeunesse pluraliste rassemblant principalement des Centres de Jeunes qui développent un travail d'animation socioculturelle spécifique tenant compte des jeunes dont les conditions économique, sociale et culturelle sont les moins favorables.

Ses objectifs particuliers consistent

- à soutenir l'action des Centres et des Maisons de Jeunes.
- à favoriser le travail d'animation en milieu populaire.
- à sensibiliser les pouvoirs publics aux problèmes de la jeunesse défavorisée.
- à permettre le développement d'une politique socioculturelle d'égalité des chances.

La F.C.J.M.P. développe des projets locaux d'actions communautaires qui contribuent à renforcer l'action de ses membres. Elle favorise le développement pédagogique et le travail de réseau des Centres de Jeunes. Elle assure un soutien associatif aux Centres en matières administrative, comptable, logistique, fiscale, etc. Ainsi qu'un accompagnement professionnel des animateurs en matières de formation, d'animation, d'information, de conseils...



Soutenons la politique
socioculturelle
d'égalité
des chances!

Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire
26, Rue Saint-Ghislain-1000 Bruxelles
Tél. : 02/ 513 64 48-Fax. : 02/ 502 75 95
infos@fcjmp.be-www.fcjmp.be

La F.C.J.M.P. est une association pluraliste reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'Organisation de Jeunesse (décret 26.03.2009) et en tant que Fédération de Centres de Jeunes (décret 20.07.2000). Elle est soutenue par la Commission communautaire française, les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale, Actiris, le Forem et l'ONE.



AVEC LE SOUTIEN DE



Wallonie